

Un conseil sans consensus

Intercommunalité. La nouvelle entité territoriale Bernay Terres de Normandie avance à petits pas vers de nouveaux statuts qui ont été votés sans faire l'unanimité.

Plusieurs délibérations ont été prises par le conseil communautaire de Bernay Terres de Normandie, qui s'est réuni à la salle des fêtes de **Brionne**, jeudi soir. Coup de projecteur sur quelques décisions prises à la dernière réunion.

UNE ZAC SUPPRIMÉE

La Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Granges 2, située à **Courbépine**, retrouvera son caractère agricole. Son aménagement qui était prévu à l'horizon 2018-2020, n'est plus d'actualité en raison de la ZAC des Granges 1 qui est loin d'avoir fait le plein d'entreprises puisqu'il reste actuellement plus de 70 000 m² de surface à vendre (10 € HT le m²). Le déclassement de cette zone des Granges 2 a aussi été en partie accéléré par la demande spécifique du maire de Courbépine qui a l'intention de rendre le caractère agricole des terrains dans le cadre de l'établissement d'un PLU (Plan local d'urbanisation) en cours.

STATION-SERVICE DE BROGLIE

Une régie a été constituée pour permettre l'ouverture prochaine de la station-service d'intérêt communautaire, au lieu-dit Beauvais, à **Broglie**. Située dans l'enceinte de l'ancienne communauté de communes de Broglie, la station est prête à être approvisionnée en carburant. Il a été décidé de désigner quatre élus communautaires au conseil d'administration de ladite régie. Il s'agit de **Pierre Chauvin**, **Frédéric Scribot**, **Pascal Finet** et **Roger Bonneville**. Par



De nombreuses parcelles sont encore disponibles dans la ZAC des Granges à Bernay

ailleurs, les conseillers communautaires ont voté un budget initial de 60 000 €, « entre autres, pour faire le plein des cuves », ce qui a fait s'interroger l'élu communautaire **Georges Mézière**, maire de **Saint-Victor-de-Chrétienville**, sur la rentabilité financière de l'investissement, qui avait été décidé par l'ancienne intercommunalité du territoire en 2016.

DES ÉQUIPEMENTS SORTENT DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

À la surprise de certains maires des communes concernées, des équipements sportifs ne seront plus gérés et entretenus par la nouvelle entité territoriale Bernay Terres de Normandie. En effet, il a été proposé aux élus dans le cadre de la modification des statuts de l'inter-

communalité d'exclure les terrains multisports de Bosrobert, de Saint-Éloi-de-Fourques et le stade de football de Mesnil-en-Ouche (situé dans la commune déléguée de La Barre-en-Ouche). **Jean-Noël Montier**, maire de Mesnil-en-Ouche et vice-président de Bernay Terres de Normandie, interrogé à ce sujet, se veut rassurant et précise que « les communes concernées recevront des compensations financières ». Quoi qu'il en soit, la décision et le vote de la modification des statuts ont fait réagir **Franck Giffard**, le maire de **Bosrobert**. « L'intérêt communautaire était pourtant bien réel puisque l'on reçoit des demandes d'utilisation de nos installations de la part des communes voisines et d'associations sportives. Je ne comprends pas comment ce choix a été fait et selon quels critères. En outre, j'aurais

bien aimé être informé de cette exclusion autrement que le jour du vote et connaître la nature exacte des compensations prévues, s'il y en a », considère l'élu communautaire. Il a préféré partir aussitôt le vote prononcé en faveur de la modification des statuts, visiblement très contrarié. Un vote qui a enregistré 40 voix pour, 16 contre, et 31 abstentions. Précision importante apportée hier par Bernay Terres de Normandie : « Les membres du conseil communautaire ont délibéré favorablement sur les statuts mais sous réserve d'y apporter des modifications. Les statuts diffusés ne sont donc pas les mêmes que ceux votés ». De toute évidence, on reste dans le flou le plus total au sujet de ce qui a été modifié ou non malgré la délibération prise.

PHILIPPE SCHAEFFER